

# Gaston Monnerville : président de l'Union des jeunes avocats contre le conformisme et l'immobilisme

ACTUALITE

H1304

Le 14 avril 2008, le Barreau de Paris honorera la mémoire de Gaston Monnerville (v. *infra*, p. 29), « né petits-fils d'esclave, devenu président du Sénat, symbole de la résistance à l'oppression », « l'un des avocats les plus emblématiques du vingtième siècle » selon l'expression du Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel (1).

C'est l'occasion de rendre hommage à celui qui fut également l'un des plus prestigieux présidents de l'Union des jeunes avocats de Paris, depuis sa création en 1922. Ses premiers pas dans la profession, tels que racontés dans le premier tome de ses Mémoires (2), ressemblent finalement au parcours que beaucoup de jeunes avocats peuvent encore suivre aujourd'hui et nous rappellent combien le Barreau de Paris sait offrir leur chance à tous.

Charles-François-Gaston Monnerville naît le 2 janvier 1897 en Guyane, colonie française depuis 1604. Il est noir. Ses parents, originaires, de la Martinique, étaient nés « moins de dix années après l'abolition de l'esclavage » en février 1848 par la 2<sup>ème</sup> République et sous l'égide de Victor Schœlcher que Monnerville fera entrer au Panthéon en 1949.

Ayant réussi le concours des boursiers en 1912, il quitte la Guyane pour rejoindre, après vingt-trois jours de traversée de l'océan atlantique, la métropole afin de poursuivre ses études secondaires au lycée de Toulouse. Bachelier en 1915, il s'inscrit à la Faculté de droit de Toulouse en même temps qu'à la Faculté de lettres. Ses deux licences obtenues, il prépare un doctorat en droit qu'il obtient en 1921 par la soutenance d'une thèse de droit civil sur « *Labbé et l'enrichissement sans cause* ».

Entre temps, le 2 décembre 1918, âgé de 21 ans, il prête serment d'avocat devant la Cour d'appel de Toulouse et est élu deuxième secrétaire de la Conférence du stage de ce Barreau.

En novembre 1921, il décide de tenter sa chance au Barreau de Paris qui

(1) Cf. Éditorial du Bulletin du Barreau de Paris, n° 11 du 18 mars 2008.

(2) Gaston Monnerville, Témoignage : de la France équinoxiale au Palais du Luxembourg, Plon, 1975.

compte à l'époque environ 1.500 membres. Il se présente alors au Bâtonnier Albert Salle, dont il écrira qu'« on aurait dit un vivant modèle de Daumier », et avec lequel il a ce dialogue significatif du « Vieux Palais » de l'époque :

A. Salle : « Alors, Monsieur, vous croyez que l'on vit de l'exercice de la profession d'avocat ? »

G. Monnerville : « Mais oui, Monsieur le Bâtonnier, il me semble que l'on peut en vivre honorablement, si on l'exerce en conscience ».

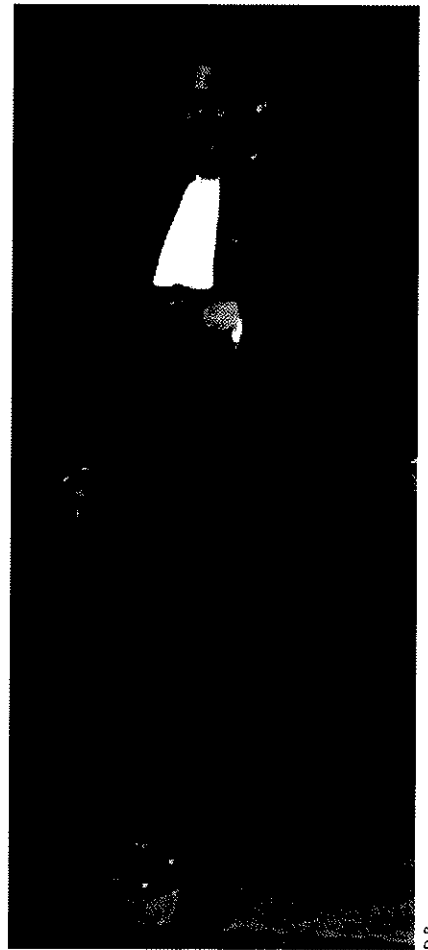
A. Salle : « La profession d'avocat n'est pas un métier, c'est une vocation et un sacerdoce, Monsieur ! On ne devrait s'inscrire au Barreau que si l'on a des moyens d'existence suffisants ».

Jeune avocat stagiaire, « provincial-antillais » sans relations parisiennes et sans « moyens d'existence suffisants », il part à la recherche d'un « Patron » qu'il a la chance de rapidement trouver en la personne de César Campinchi au cabinet duquel il restera près de dix années et qui dira de lui : « Si je devais rendre hommage à ce collaborateur unique, je dirai que jamais il ne m'a trompé, que jamais il ne s'est trompé. Hommage à sa loyauté, certes, mais aussi à son intelligence, à son sens des affaires, à son très grand talent ».

Selon Monnerville, trois faits décident alors de sa carrière : « Ma collaboration de plus en plus poussée avec Campinchi, ma réussite à la Conférence des avocats, puis mon accès à la présidence de l'Union des jeunes avocats du Barreau de Paris ».

En effet, tout en étant élu secrétaire de la Conférence en 1923 (3), année de son mariage avec Thérèse Lapeyre, Gaston Monnerville, qui plaide pour la première fois aux Assises de la Seine en 1925, s'implique dans l'UJA, dont il deviendra

(3) Sous le bâtonnat de Manuel Fourcade, Monnerville fut 7<sup>ème</sup> secrétaire de la promotion de la Conférence 1924-1925, dont le premier secrétaire était René Thorp (1898-1967), futur Bâtonnier de Paris (1955). Il sera d'ailleurs le 40<sup>ème</sup> président l'Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats au Barreau de Paris en 1964-1965, alors qu'il présidait le Sénat.



D.R.

président à l'âge de 30 ans, ce que nous lui laissons vous conter :

« J'ai tenu à réserver du temps pour une activité au sein des associations siégeant au palais de justice qui se consacraient spécialement à l'étude des problèmes professionnels et à l'évolution de la profession d'avocat. L'une d'elles était l'Union des jeunes avocats à la Cour de Paris (UJA), association nettement différente de celle des secrétaires de la Conférence. À mon arrivée à Paris, en 1921, j'avais été mis au courant des premières rencontres entre jeunes avocats en vue de sa constitution. Ils se proposaient d'étudier l'adaptation de la profession aux nécessités des temps nouveaux nés de la première guerre mondiale. Et cela, en respectant les règles de la déontologie qui constituaient les garanties essentielles de l'exercice de notre profession vis à vis du justiciable.

Cette association vit le jour dans les années 1922, malgré l'opposition

formelle du Bâtonnier Albert Salle, foncièrement hostile à toute modernisation de la profession, et celle des tenants du « Vieux Palais ». J'y ai adhéré peu après sa création, et j'ai travaillé avec beaucoup d'intérêt au sein de sa Commission d'études, dont j'ai été successivement le rapporteur pendant plusieurs années, puis le président. Une certaine opposition existait entre les membres de l'UJA et les secrétaires de la Conférence des avocats qui avaient tendance à se juger d'un niveau plus élevé. J'ai passé outre, car je considérais que les efforts faits par l'Union des jeunes avocats, et les résultats qu'elle obtenait à force de ténacité, constituaient un bien pour tous.

Et, en 1927, quoique ancien secrétaire de la Conférence, je fus élu président de l'UJA. Ce fait assez nouveau provoqua quelque stupeur et même une certaine réprobation chez plus d'un secrétaire ou ancien secrétaire de la Conférence. Je n'en fus pas ému, car j'étais un partisan résolu de l'entente entre tous les jeunes. Au demeurant, pas plus qu'aujourd'hui, je n'étais un conformiste ni un immobiliste.

Malgré toutes ces difficultés l'Union des jeunes avocats a fait sa place au palais ; et elle est grande », se souviendra-t-il en 1975.

Il est donc le premier président de l'UJA ayant la qualité d'ancien secrétaire de la Conférence, réconciliant ainsi deux mouvements finalement complémentaires pour les jeunes avocats, ce que nombre de ses successeurs n'hésiteront pas à imiter (4).

Son élection du 7 novembre 1927 à

(4) Charles Addé-Vidal (S. 1926-27, P. 1930-31), Jean Lhermitte (S. 1927-28, P. 1932-33), Charles Villotte (S. 1931-32, P. 1936-37), Charles Sevestre (S. 1932-33, P. 1938-39), Henri Delmont (S. 1934-35, P. 1946-47), Hector Rivierez (S. 1939-42, P. 1947-48), Claude Montigny (S. 1942-46, P. 1949-50), Albert Zurfluh (S. 1946-47, P. 1952-53), Jacques Bernard (S. 1947-48, P. 1954-55), Daniel Poignard (S. 1947-48, P. 1956-57), Jean-Marc Gernigon (S. 1948-49, P. 1957-58), Pierre Renouil (S. 1959-60, P. 1963-64), Jacques Albou (S. 1958-59, P. 1965-66), Jean-Antoine Deloncle (S. 1962-63, P. 1967-68), Yves Tournois (S. 1971-72, P. 1973-74), Michel Gout (S. 1970-71, P. 1974-75), Pierre-Alain Netter (S. 1971-72, P. 1976-77), Jean-Louis Cocusse (S. 1971-72, P. 1978-79), Bâtonnier Paul-Albert Iweins (S. 1977-78, P. 1982-83), Béatrice Weiss-Gout (S. 1980-81, P. 1985-86), Rémy Douarre (S. 1981-82, P. 1989-90), Yvon Martinet (S. 1991, P. 1998-99), Denis Delcourt-Poudenz (S. 1991, P. 2000-01) et Nathalie Faussat (S. 1996, P. 2005-06).

la tête de l'UJA, dont il devient ainsi le 4<sup>ème</sup> président depuis sa création, donne l'occasion à son prédécesseur, George Delavente, de faire de lui, dans *La Vie Judiciaire* du 30 janvier 1928, le portrait suivant :

« D'aucuns le disent « arriviste ». Erreur. Son scrupule est extrême dans le choix des moyens et sa politesse ne voudrait heurter quiconque sur la route encombrée du succès. Ambitieux alors ? oui, et légitimement, armé pour la lutte il veut seulement la place dont son effort est digne. Un peu « cassant » peut-être. Comme tous ceux, trop rares, qui ont à la fois du talent et du caractère, il ne répand pas alentour ces compliments sucrés qui séduisent – ou endorment.

Aussi dès l'abord, ne conquiert-il pas les cœurs, sa poignée de main, précipitée, ne s'attarde pas en effusion superflue : les heures sont trop courtes pour les longues palabres Galeirie Marchande. Les couloirs ? Tout juste un passage nécessaire du vestiaire aux salles d'audience. Mais pour qui le connaît mieux, quelle nature dévouée, digne de l'affection de ses amis ».

Lors du discours que Monnerville prononce le 19 mars 1928, à l'occasion du banquet annuel de l'UJA, il déclare :

« Vous le savez, nul excès n'est à craindre de notre véhémence (...). La volonté de voir se réaliser nos plus ardentes aspirations n'exclue pas chez nous l'amour d'une liberté calme, ni ce grain de sagesse qui, tout en souhaitant des améliorations, sait éviter les aventures » (5). Et de rappeler que l'UJA n'a d'autre but que de « collaborer à l'évolution de la profession d'avocat en s'inspirant à la fois des nécessités inéluctables de la vie moderne et de la sagesse éprouvée de nos règles traditionnelles ».

En cette période d'entre-deux guerres (6), l'UJA s'est dès sa création attaquée aux problèmes de la for-

(5) Cf. Jean-Paul Brunet, Gaston Monnerville, Le Républicain qui défia de Gaulle, Albin Michel, 1997, p. 41 et s.

(6) Cf. Yves Ozanam, La naissance et l'adolescence de l'UJA de Paris d'après les documents du temps (1922-1945), in *La Couleur UJA...* 1922 - 80 ans aux côtés du jeune Barreau - 2002, UJA de Paris, juin 2003.

mation professionnelle et de l'assistance judiciaire, assumée presque totalement et bénévolement par les stagiaires. Elle s'efforce déjà de centraliser les demandes de collaboration et de trouver un patron pour chacun. Elle se préoccupe aussi des problèmes matériels de la vie quotidienne au palais (installation de cabines téléphoniques supplémentaires au vestiaire, horaires d'ouverture de la bibliothèque, service de remplacement entre jeunes avocats au moment des vacances judiciaires...).

Soucieuse de développer les liens d'amitiés entre les jeunes avocats, mais aussi entre les « anciens et modernes », elle organise des dîners mensuels et des soirées plus marquantes. En janvier 1926, c'est la reconnaissance du rôle utile et nécessaire de l'UJA par l'Ordre : le Bâtonnier Henry Aubépin accepte de présider le banquet de l'association avec à ses côtés les anciens Bâtonniers et les membres du Conseil de l'Ordre, parmi lesquels deux anciens présidents de la République : Raymond Poincaré et Alexandre Millebrand.

Il apparaît clairement que « ces jeunes courageux, ayant l'audace de s'opposer parfois au Conseil de l'Ordre, avaient pris la dimension de ce que devait devenir notre profession dans les années à venir. Ils ne voulaient pas qu'un exercice professionnel soit enfermé en des règles trop rigides ; si tous reconnaissent la nécessité d'une déontologie, fondée sur les valeurs caractérisant notre exercice professionnel, ils écartaient des règles n'ayant aucun fondement essentiel et qui empêchaient l'avocat de vivre dans son siècle » (7).

Lorsque Gaston Monnerville accède à la présidence de l'UJA, qui compte à l'époque plus de 300 adhérents, celle-ci vient d'obtenir l'autorisation pour les avocats d'apposer une plaque au bas de leur immeuble afin de mieux se distinguer des agents d'affaires. Mais l'UJA souhaiterait obtenir davantage comme, par exemple, une publicité collective vantant les mérites de la profession ou encore de repousser les limites du

(7) Cf. Henri Delmont, Le passé garant de l'avenir, La Lettre de l'UJA, n° 100, novembre-décembre 1991, p. 16.

champs d'activité traditionnel considéré par les plus jeunes comme trop restreint (8). L'UJA apparaît donc, dès ses premières années, particulièrement prospective.

Sous sa présidence, Monnerville milite par exemple, s'agissant de l'amélioration de la formation initiale et de la réforme du stage, gages de professionnalisme, pour l'instauration d'un pré-stage et d'un « Certificat d'études juridiques pratiques », ancêtre du CAPA qui sera instauré en 1941.

On l'imagine enfin contribuer, avec ses troupes de jeunes avocats, à l'élection au Conseil de l'Ordre de Paris de César Campinchi en 1928 ou de Vincent de Moro-Giafferri en 1930 qui, avec le Bâtonnier Henri-Robert lui-même fait membre d'honneur de l'association, sont parmi les orateurs habitués des conférences organisées par l'UJA au cours desquelles ils évoquent, devant un public de jeunes confères, leurs souvenirs personnels, une affaire célèbre ou un grand avocat disparu.

Parallèlement, outre son engagement dans la franc-maçonnerie, Monnerville milite à la Ligue des droits de l'homme, à la Ligue internationale contre l'antisémitisme, au Mouvement des intellectuels antifascistes et adhère au Parti républicain radical et radical-socialiste. Son choix ne fait donc pas de doute lors de la scission, en 1934, de l'association dont il est président d'honneur entre d'une part, l'UJA prônant le libéralisme, l'amitié et poursuivant « des buts exclusivement professionnels », et d'autre part, le « jeune Barreau français » qui se revendique conservateur et nationaliste et que l'un de ses membres déclarera, en 1941, « en opposition constante avec l'Union des jeunes avocats qui groupe, avec les naturalisés, les juifs et les francs-maçons, tous les adversaires du Maréchal ».

(8) Autres exemples de demandes de l'UJA non retenues à l'époque : autorisation des avocats d'accepter le mandat salarié d'administrateur de sociétés anonymes ou de membres du conseil de surveillance (1925), possibilité de travailler en commun dans un même cabinet à l'image des cabinets d'affaires américains (1928), faculté d'opérer le recouvrement d'honoraires en justice (1933), création d'un statut du collaborateur incluant le principe d'une rémunération (1935), autorisation d'effectuer des règlements pécuniaires (1937), etc.

Dans son exercice professionnel, il s'illustre aux côtés d'Henry Torrès (9), devant la Cour d'assises de Nantes dans l'affaire dite Galmot, important procès politique des émeutiers de Cayenne qui défraie en mars 1931 la chronique judiciaire et se termine par l'acquittement des quatorze accusés d'origine guyanaise : « Il semble que sa taille grandisse tout à coup, parce qu'il représente les revendications politiques d'une race », dira de lui Campinchi.

Ce fut la plaidoirie de sa vie, dont la péroraison « pathétique au suprême degré entraîna irrésistiblement les applaudissements de toute la salle » :

« Voyez-vous, Messieurs les jurés, en pensant au régime qui a si longtemps sévi en Guyane, je n'ai pu m'empêcher de faire un rapprochement avec celui dont ont tant souffert nos pères, à nous, hommes de la race noire (...). La France nous a enseigné qu'il faut mettre avant tout, au dessus de tout, le respect de la personne humaine, et la sauvegarde de nos libertés (...). Acquitter, enfin, c'est montrer à vos frères guyanais le vrai visage de la France : la France généreuse et compréhensive, la France éprise d'idéal, la France éprise de justice et de paix ».

Fort de ce succès, alors qu'en 1924 et 1928, il avait décliné l'invitation d'Alcide Delmont (10) – le père d'Henri Delmont, président de l'UJA de Paris en 1946 et président fondateur de la FNUJA en 1947 – de se présenter sur sa liste aux législatives en Martinique, il cède aux sollicitations de ses compatriotes pour la députation guyanaise aux élections de mai 1932.

À l'âge de 35 ans, il fait ainsi son entrée à la chambre des députés où il se retrouve en compagnie de deux de ses maîtres : César Campinchi et Henri Torrès. Il y figure surtout parmi les « jeunes Turcs » radicaux qu'il s'agisse de Jean Zay, Pierre Cot, Pierre Mendès-France ou de Léon

(9) Monnerville préfacera un ouvrage d'Henry Torrès, De Clémenceau à de Gaulle, del Duca, 1958.

(10) Alcide Delmont (1874-1959), avocat au Barreau de Paris (1904), sixième secrétaire de la Conférence (1906-1907), député de la Martinique (1924-1936), sous-secrétaire d'État aux Colonies (1929-1930), membre du Conseil de l'Ordre (1938-1942).

Martineau-Déplat (11), qui l'avait précédé à la présidence de l'UJA de Paris en 1925-1926.

Il y entame aussitôt un combat pour la suppression de la déportation au bagne de Cayenne qui interviendra en 1938.

Réélu en mai 1936, il entre, en juin 1937, dans le deuxième cabinet du Front populaire comme sous-secrétaire d'État aux Colonies. Au cours de ces deux ministères successifs présidés par Camille Chautemps (du 21 juin 1937 au 13 janvier 1938, puis du 17 janvier 1938 au 10 mars 1938), il retrouve son ami Campinchi, ministre de la Marine puis garde des Sceaux.

En novembre 1938, il défend, aux côtés de son ami Marcel Bloch – qui avait lui-même présidé l'UJA en 1929-1930 –, Bernard Lebatche, président de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, dans le procès qui lui est intenté par Louis Darquier de Pellepoix, où sa plaidoirie conduit au débouté du futur commissaire aux questions juives de Vichy :

« Vous m'excuserez de ne pas faire de distinction entre les protestants français, les catholiques français, les juifs français et les nègres français. Moi, je ne connais que des Français quand ils le sont. Lecache en est, et comme moi-même, et comme le Normand et l'Algérois ».

Engagé volontaire dans la marine militaire en 1939, résistant de la première heure, interdit de revenir à Paris tant en raison de sa qualité de parlementaire que de sa couleur de peau, il finit par s'inscrire au Barreau de Marseille pour mieux pouvoir défendre les résistants et les victimes de l'occupation. Il réussit à obtenir une jurisprudence en faveur des juifs qui fait grand bruit (C. Aix, 10 mai 1942 et Trib. corr. Bergerac, 12 juin 1942 (12)).

En novembre 1942, il rejoint, avec son épouse, les maquis d'Auvergne jusqu'en octobre 1944, date de son

(11) Léon Martineau-Déplat (1899-1969), avocat au Barreau de Paris, président de l'UJA de Paris (1925-1926), député de Paris (1932-1936), député des Bouches-du-Rhône (1951-1955), ministre de la Justice (1952-1953) où il succéda à Edgar Faure, ministre de l'Intérieur (1953-1954) où lui succéda François Mitterrand.

(12) Cf. Gaz. Pal., Rec. 1942, II, p. 42.

retour à Paris où, quelques jours après son arrivée, il se rend au palais de justice, en tenu de maquisard, pour participer à une manifestation organisée par les résistants du palais au cours de laquelle est évoqué le souvenir des morts et disparus, membres de la famille judiciaire et, parmi eux, tiendra-t-il à souligner, « la haute figure de notre confrère Joseph Python (13), emprisonné par la Gestapo, qui se tut, malgré les sévices et les menaces de mort, plutôt que de trahir le secret professionnel au bénéfice de l'occupant ».

Il reprend aussitôt son activité d'avocat à Paris, non sans difficulté puisque son cabinet était fermé depuis cinq années. Il lui faut donc, à 48 ans, repartir à zéro, tout en décidant de poursuivre ses activités politiques : membre de l'Assemblée consultative provisoire, député de la Guyane française à l'Assemblée nationale constituante en 1945,

(13) Joseph Python (1883-1944), avocat au Barreau de Grenoble puis de Paris (1905), député du Puy-de-Dôme (1910-1914), président fondateur de l'UJA de Paris (1922), membre du Conseil de l'Ordre (1938-1944).

battu aux législatives de novembre 1946 (14), il se retrouve néanmoins élu sénateur de la Guyanne (15) et accède, suite au décès de son confrère Auguste Champetier de Ribes, à la présidence du Conseil de la République le 14 mars 1947.

Vingt-deux années de présidence de la Haute Assemblée commencent alors, une présidence du Sénat marquée sous la 5<sup>ème</sup> République par son affrontement avec le Général de Gaulle à l'occasion du référendum de 28 octobre 1962, mais c'est une

(14) Une trentaine d'années plus tard, en 1967, cette circonscription de la Guyanne devait revenir à un autre ancien président de l'UJA de Paris également originaire de Cayenne : Hector Rivierez (1913-2003), avocat au Barreau de Paris (1934-1961), secrétaire de la Conférence (1939-1942), président de l'UJA (1947-1948), sénateur de l'Oubanghi-Chari (1952-1959), député européen (1958-1959, 1973-1979, 1983-1984), conseiller à la Cour de cassation (1964-1967), député de la Guyanne (1967-1981).

(15) Gaston Monnerville sera ensuite élu, de 1948 à 1974 (date de son entrée au Conseil constitutionnel jusqu'en 1983), sénateur du Lot, département dont il présidera également le Conseil général de 1951 à 1970, où lui succéda Maurice Faure, futur et éphémère grade des Sceaux en 1981.

autre histoire (16), l'Histoire politique qui n'effacera pas la fidélité que Gaston Monnerville manifestera à l'UJA et au Barreau jusqu'à sa mort le 7 novembre 1991, à l'âge de 94 ans.

Loïc DUSSEAU  
Président d'honneur de l'UJA de Paris

**NDLR :** V., à l'occasion du décès de Gaston Monnerville, *Gaz. Pal.* du 30 novembre 1991, par Jean-Gaston Moore ; Notice Gaston Monnerville lue par Pierre-Christian Taittinger, *Gaz. Pal.* du 10 septembre 1992 ; Éloge de Gaston Monnerville, discours prononcé le 19 novembre 1992 par Jean-Christophe Maymat, premier secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris, *Gaz. Pal.* du 22 juin 1993 ; Anniversaire du décès de Gaston Monnerville, *Gaz. Pal.* du 22 octobre 1998.

(16) Cf. Gaston Monnerville, *Vingt-deux ans de présidence*, Plon 1980, rééd. Le cherche midi, 2003.

## RENDEZ-VOUS

### Le Barreau de Paris honore la mémoire de Gaston Monnerville

En cette année 2008 où seront célébrés à la fois le 160<sup>ème</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et le 10<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de Rome qui a créé la Cour pénale internationale, le Barreau de Paris se devait de rendre hommage à l'un de ceux qui n'ont jamais sacrifié leur liberté au nom de la sécurité.

La manifestation se déroulera le **lundi 14 avril prochain au Palais de justice de Paris, à 14 h 00**, dans la galerie de la Première présidence où sera dévoilé un médaillon à l'effigie de Gaston Monnerville, et sera suivie de l'hommage dans l'auditorium de la Maison du Barreau où sa mémoire sera évoquée, donnant l'occasion d'un débat grâce aux interventions de :

**Jean-Louis Matheu**, ancien Bâtonnier du Barreau de Toulouse

**François Gibault**, avocat au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre, président de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence

**Jean-Claude Beaujour**, avocat au Barreau de Paris

**Sabrina Goldman**, avocat au Barreau de Paris, ancien deuxième secrétaire de la Conférence

**Gilles Le Béguec**, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris X Nanterre

**Christian Charrière-Bournazel**, Bâtonnier du Barreau de Paris

**Christian Poncelet**, président du Sénat

Cocktail à partir de 18 h 00

**Renseignements :** Marie-Anne Roudeix. Tél : 01 44 32 47 09  
Mail : mroudeix@avocatparis.org / Site : www.avocatparis.org